

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Approbation d'un acompte de subvention à destination de Regards et Mouvements dans le cadre de la convention signée avec la DRAC.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-201604-2016039bis-DE	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

M. le président rappelle que le 15 décembre 2014, la communauté de communes et le sous-préfet de Montbrison ont engagé le Pays de St Bonnet le Château et l'Etat, dans un nouveau partenariat, visant à démocratiser l'accès à l'éducation artistique et culturelle, en cosignant une convention de développement des pratiques artistiques et culturelles - tout au long de la vie.

Dans le cadre de ce contrat, parmi les projets fléchés en 2016 et pour lesquelles la communauté de communes s'est engagée, il y a un projet porté par Regards & Mouvements et la compagnie Athra théâtre *Yeux ouverts*. Ce dernier se déroulera durant ce mois de mai et juin 2016. Il comprend des rencontres artistiques, conférences et ateliers-théâtre gratuits qui donneront lieu à une représentation publique le 11 juin 2016 sur une commune du territoire.

Le plan de financement est le suivant :

Projet de création avec Athra et Cie	Prestation pédagogique	5 800 €	Recette de billetterie	750,00 €	
	Achat du spectacle	3 600 €	Buvette	200,00 €	
	Prestation technique	2 300 €	Vente d'ateliers lycée	400,00 €	
		1 440 €			
	Frais hébergement/restauration	600 €	Subventions		
	Frais de transports	780 €	DRAC Rhône-Alpes	7 700,00 €	51%
	Frais de communication	500 €	CDC Pays de St Bonnet le Ch.	3 300,00 €	22%
	Personnel technique	500 €	FIACRE Médiation Rhône-Alpes	4 000,00 €	27%
	Personnel coordination	2 000 €			
			<i>Autofinancement</i>	1 170,00 €	
TOTAL	17 520 €		17 520,00 €		

Pour que l'association Regards & Mouvements puisse assumer les factures de mise en place des ateliers... M. le président propose de s'acquitter de la moitié de la subvention programmée, au titre de la convention signée avec la DRAC, soit 5 500 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016039bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :


- Décide de verser à l'Association Regards & Mouvements – Hostellerie de Pontempeyrat, un acompte 5 500 €, afin de contribuer à la mise en œuvre du projet Yeux ouverts.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Jean Soleymieux,
Le 4 mai 2016

Le Président,


Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016039bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016039bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016